

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 012

AVENANT 1 A LA CONVENTION « EXTENSION CITE »

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 18H41, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de trente-six, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; ESTERELLAS Philippe ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAGENBACH Nadine ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corine ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMENIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

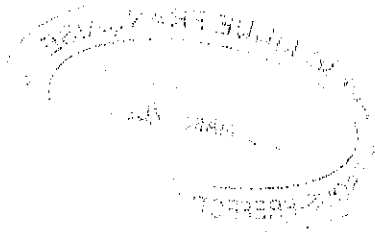
Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; Annick BAUCULAT à Michel MOINE ; Isabelle DUGAUD à Bernard ROUGIER ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Laurent LHERITIER à Valérie BERTIN ; Guy BRUNET à Denis PRIOURET ; Philippe COLLIN à Serge DURAND

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame COLLET-DUFAYS Céline et Jacques BOEUF

Par délibération en date du 26 janvier 2022, le Conseil communautaire s'est engagé à participer financièrement au projet de travaux d'extension de la Cité Internationale de la Tapisserie à Aubusson à hauteur de 200 000 €, par convention.

Ladite convention prévoit un paiement en 4 annuités de cette somme. Le paiement des années 2022 et 2023 a déjà été effectué, il reste donc 100 000 € à verser.

Il s'avère que la Communauté a obtenu des fonds Boost'Ter pour ce projet, à condition que l'ensemble des dépenses soient payées avant le 30 juin 2024.



De son côté, la participation de la Communauté de Communes au fonds Tapisseries Contemporaines de la Cité de la Tapisserie s'élève pour 2024 à 55 000 €.

Aussi, sans changer les équilibres budgétaires de la Cité de la Tapisserie ni de la Communauté de Communes.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

2022-001	TOTAL AP	2022	2023	2024	2025	Réalisé
CP votés	200 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	- €	
Reports N-1			- €	- €	- €	
CP réalisés		50 000,00 €	50 000,00 €			100 000,00 €
CP reportés		- €	- €			

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **De REDUIRE la participation au fonds Tapisseries Contemporaines pour 2024 à 5000 €,**
- **D'AVANCER le versement de l'annuité 2025 pour l'extension Cité à 2024 portant l'annuité 2024 à 100 000 €, tel que prévu à l'avenant 1 annexé,**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer ledit avenant ou tout autre document nécessaire,**
- **De MODIFIER les AP/CP de cette opération en conséquence.**

Ainsi fait et délibéré le 14 mars 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le



Valérie BERTIN,

Présidente



